



ÉGOUTS

Département de la Voirie.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ci-dessous mentionnées, et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale pour la construction des égouts ou des drains existant antérieurement ou pour d'autres causes conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 23 février, 1903, devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné le ou avant le 1er du mois de décembre, 1904.

- Rue Bélanger.—De la rue Saint-Denis à la rue Cowan.
 Rue Boyer.—De la rue Gilford à l'avenue Mont-Royal.
 Rue Casault.—De la rue Gauthier à la limite nord-ouest de la Ville.
 Avenue Christophe Colomb.—De la rue Marie-Anne à l'avenue Mont-Royal.
 Rue Cowan.—De la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.
 Rue Cuvillier.—De l'extrémité de l'égout au nord de la rue Sainte-Catherine, à la rue Stadacona.
 Rue Cuvillier.—De l'extrémité de l'égout au nord de la rue Ontario à la rue Forsythe.
 Rue Cuvillier.—De la rue Forsythe, en allant vers le nord—400 pieds.
 Rue Cuvillier.—Au nord de la rue Forsythe, en allant vers le nord—90 pieds.
 Rue Dorion.—De la rue Gauthier à la limite nord-ouest de la Ville.
 Rue Duquette.—De la rue Préfontaine, en allant vers l'est.
 Rue Duquette.—De la rue Joliette, en allant vers l'est.
 Rue Forsythe.—De la rue Nicolet à la rue Davidson.
 Rue Frontenac.—Au nord de la rue Hochelaga, en allant au nord de la rue Rachel.
 Rue Gain.—De la rue Gauthier à la limite nord-ouest de la Ville.
 Rue Garnier.—De l'avenue Laurier à la rue Saint-Grégoire.
 Rue Gauthier.—De l'avenue Papineau à l'avenue De Lorimier.
 Rue Gilford.—De la rue Chambord à la rue Cardinal.
 Rue Guy.—De la rue Sainte-Catherine à la rue Saint-Luc.
 Rue Harmonie.—De l'avenue Prince Georges à la rue Larivière.
 Rue Hutcheson.—Au nord de la rue Prince Arthur, en allant vers le nord.
 Rue Iberville.—De la rue Forsythe à la rue Hochelaga.
 Rue Labelle.—Au sud de la rue Beaubien à la rue Comte.
 Rue Labelle.—De la rue Comte en allant vers le sud.
 Rue Labelle.—Au sud de la rue Comte à la rue De Fleurimont.
 Avenue Laurier.—De la rue Chambord à la rue Garnier.
 Avenue Lincoln.—De la rue Saint-Mathieu en allant vers l'ouest.
 Rue Maisonneuve.—De l'extrémité de l'égout au nord de la rue Ontario, au sud de la rue Sherbrooke.
 Rue Marquette.—De l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford.
 Rue Moreau.—De l'extrémité de l'égout au nord de la rue Forsythe à la rue Nolan.
 Rue Nicolet.—De la rue Ontario à la rue Nolan.
 Rue Nolan.—De la rue Nicolet à la rue Desiry.
 Avenue des Pins.—De l'avenue du Parc à la rue Dorchester.
 Rue des Seigneurs.—De la rue Dorchester vers le sud.
 Rue Sherbrooke.—De la rue Stanley à la rue Peel.
 Rue Saint-Paul.—De la place Jacques-Cartier à la rue Claude.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA VILLE,
 HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 16 novembre, 1904.



SEWERS

Road Department.

PUBLIC NOTICE is hereby given that sewers have been constructed in the undermentioned streets, and proprietors assessed who desire to have the special assessment rate for the construction of said sewers reduced on account of previous existing sewers or drains, or other causes in accordance with by-law No. 298 concerning sewers passed on the 23rd of February, 1903, must make their claims in writing to the undersigned on or before the 1st. of December, 1904.

- Bélanger street.—From St. Denis street to Cowan street.
 Boyer street.—From Mount-Royal avenue to Gilford st.
 Casault street.—From Gauthier street to north-west City limits.
 Christophe Colomb avenue.—From Mary Ann street to Mount-Royal avenue.
 Cowan street.—From St. Zotique street to Bélanger street.
 Cuvillier street.—From end of sewer, north of St. Catherine street, to Stadacona street.
 Cuvillier street.—From end of sewer, north of Ontario st., to Forsythe street.
 Cuvillier street.—From Forsythe street northwards, 400 feet.
 Cuvillier street.—From north of Forsythe street northwards, 90 feet.
 Dorion street.—From Gauthier street to north City limits.
 Duquette street.—From Préfontaine street, eastwards.
 Duquette street.—From Joliette street, eastwards.
 Forsythe street.—From Nicolet street to Davidson street.
 Frontenac street.—From north of Hochelaga street to north of Rachel street.
 Jain street.—From Gauthier street to northwest City limits.
 Garnier street.—From Laurier avenue to St. Grégoire st.
 Gauthier street.—From Popineau avenue to DeLorimier avenue.
 Gilford street.—From Chambord street to Cardinal street.
 Guy street.—From St. Catherine street to St. Luke street.
 Harmony street.—From Prince George avenue to Larivière street.
 Hutcheson street.—From North of Prince Arthur street northwards.
 Iberville street.—From Forsythe street to Hochelaga st.
 Labelle street.—From south of Beaubien street to Comte street.
 Labelle street.—From Comte street, southwards.
 Labelle street.—From south of Comte street to de Fleurimont street.
 Laurier avenue.—From Chambord street to Garnier street.
 Lincoln avenue.—From St. Matthew street westwards.
 Maisonneuve street.—From end of sewer, north of Ontario street, to near Sherbrooke street.
 Marquette street.—From Mount-Royal avenue to Gilford st.
 Moreau street.—From end of sewer, north of Forsythe st., to Nolan street.
 Nicolet street.—From Ontario street to Nolan street.
 Nolan street.—From Nicolet street to Dezery street.
 Pine avenue.—From Park avenue to Durocher street.
 Seigneurs' street.—From Dorchester street southwards.
 Sherbrooke street.—From Stanley street to Peel street.
 St. Paul street.—From Jacques-Cartier square to Claude street.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
 CITY HALL.

Montreal, 16th November, 1904.